



Association Sportive Automobile

----- Franche - Comté -----



35^{ème} RALLYE RÉGIONAL CPEA FRANCHE-COMTE

28 MARS 2015

RÈGLEMENT PARTICULIER

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise le **28 mars 2015** le **35^{ème} RALLYE REGIONAL CPEA FRANCHE-COMTE** en qualité d'organisateur administratif.

CPEA : Compétition à Participation Étrangère Autorisée

VISA	
COMITÉ RÉGIONAL B.F.C. 04	
n°	11
du	23/01/2015

F. F. S. A.	
PERMIS D'ORGANISATION	
N°	R69
DATE	10/2/15

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté sous le numéro **11** en date du **23/01/2015** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R69** en date du **10/02/2015**.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	samedi 31 janvier 2015
Ouverture des engagements :	samedi 31 janvier 2015
Clôture des engagements :	lundi 16 mars 2015
Parution du road-book :	dimanche 22 mars 2015
Retrait du road-book :	à définir
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 22 mars de 8h à 19h vendredi 27 mars de 8h à 19h
Vérification des documents et des voitures :	samedi 28 mars de 6h à 10h
Heure de mise en place du parc de départ :	samedi 28 mars à 6h
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	samedi 28 mars à 9h
Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	samedi 28 mars à 10h30, PC à Grandvillars écrit
Briefing des pilotes	écrit
Départ du premier concurrent :	samedi 28 mars à 11h00, PC à Grandvillars
Publication des résultats partiels	parc de regroupement, au PC à Grandvillars
Arrivée du premier concurrent :	samedi 28 mars à 20h40, parc fermé à Grandvillars
Vérification finale :	Garage Renault Grandvillars
Publication des résultats :	½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, à Grandvillars
Remise des prix :	samedi 28 mars à 21h, Grandvillars



ARTICLE 1P - ORGANISATION

Comité d'organisation : **Président : Eric BAUMANN**
Membres : Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.
Secrétariat du rallye : **ASA FRANCHE-COMTE**
1 , Place Raymond Forni
90100 DELLE
Téléphone : **03 84 36 07 94** **Fax :** **09 56 90 69 65**
Permanence du Rallye : **Garage Renault Grandvillars**
17 rue Pierre de Coubertin
90600 GRANDVILLARS **téléphone 03 84 23 51 51**
samedi 28 mars 2015
Organisateur technique : **ASA Franche-Comté**

1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs président	Francis	MATHIEU	07/15	Licence n° 1909
Commissaires Sportifs	Jacqueline	BERGAMI	04/05	Licence n° 6284
	Michel	POIVEY	02/07	Licence n° 12507
Directeur de Course	Thierry	COURANT	04/11	Licence n° 16140
Directeurs de Course adjoints	Daniel	BLANQUIN	03/08	Licence n° 1941
Directeurs de course aux ES	Gérard	FINQUEL	04/05	Licence n° 1913
	Hubert	BENOIT	04/11	Licence n° 3617
Voiture tricolore	Maryse	THOMAS	02/04	Licence n° 3123
Commissaires Techniques, resp.	Claude	CUENOT	04/05	Licence n° 4454
	Laurent	QUERRY	04/11	Licence n° 212893
	Jean Louis	REVERCHON	04/09	Licence n° 6835
	Denis	DERCHE	03/14	Licence n° 33547
	Raphaël	PELLICCIA	04/21	Licence n° 214364
Relations avec les concurrents	Francis	CHARTON	04/21	Licence n° 26216
Responsable classements	ASA Franche-Comté			

1.2P Eligibilité

Le Rallye Régional CPEA Franche Comté compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2015 coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2015
- le Challenge ASA Franche-Comté 2015.

1.3P Vérifications

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture des engagements sur le site internet de l'ASA : www.asafcomte.org

Les vérifications administratives auront lieu :

Samedi 28 mars 2015 de 6h à 9h30, Garage Renault Grandvillars

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 28 mars 2015 de 6h30 à 10h au même endroit

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault Grandvillars

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC.**

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye Régional CPEA Franche - Comté doit adresser à (cachet de la poste faisant foi) :

Denis DUROC
4, allée des Charmilles
25600 VIEUX CHARMONT
Tél : 06 37 22 64 12

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 16 mars 2015**.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : (**335 €**)
- sans la publicité facultative des organisateurs : (670 €)
- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : (300 €)
- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : (310 €)

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P Voitures autorisées
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P Assistance
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
L'assistance sera autorisée rue du Chemin de fer à Grandvillars

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6.P IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir réglementation générale.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.



ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P** Description
Le Rallye Régional CPEA Franche-Comté représente un parcours de 130 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,7 km.
Les épreuves spéciales sont :
ES 1, 3, 5 : (3,9 km x 3) SAINT ANDRE
ES 2, 4, 6 : (8 km x 3) LES CARRIERES

- 6.2P** Reconnaissances
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- 6.2.5P** Les reconnaissances sont autorisées uniquement lors des journées suivantes de **8h00 à 19h00 : dimanche 22 et vendredi 27 mars 2015**
Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois maximum** et des contrôles seront effectués par les organisateurs.

ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P** Dispositions Générales relatives aux Contrôles

- 7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires sont : chasuble modèle FFSA

ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

Des coupes et des prix en espèces récompenseront les concurrents au scratch, au groupe et à la classe.

Scratch	1 ^{er}		300 €	1 coupe
	2 ^{ème}		200 €	1 coupe
	3 ^{ème}		150 €	1 coupe
Groupe	1 ^{er}	si 10 partants ou plus si moins de 10 partants	100 € 50 €	1 coupe
	2 ^{ème}	de 11 à 20 partants	50 €	1 coupe
	3 ^{ème}	si plus de 20 partants	30 €	1 coupe
Classe	1 ^{er}	si moins de 6 partants	270 € 140 €	1 coupe
	2 ^{ème}	de 12 à 18 partants	150 €	1 coupe
	3 ^{ème}	si plus de 18 partants	100 €	1 coupe

Premier équipage féminin : 100 € et 1 coupe

Cinq commissaires seront récompensés par tirage au sort.
La remise des prix se déroulera samedi 28 mars 2015 après le rallye, à Grandvillars

